

Charte éthique

POUR UNE CULTURE
D'ÉTHIQUE,
D'INTÉGRITÉ ET DE
TRANSPARENCE



La parole du CEO

La réputation de VYGON auprès de ses clients, ses partenaires et toutes les parties prenantes dépend largement du comportement, des actions et de l'attitude de chacun d'entre nous. A titre individuel, nous contribuons tous, par des actes conformes aux engagements pris par VYGON à façonner le positionnement éthique de notre entreprise.

Dès sa création en 1962, VYGON s'est fixé pour ligne de conduite de bâtir son développement sur des bases solides et citoyennes, fondées sur de véritables relations d'intégrité, de respect et de confiance avec l'ensemble des parties prenantes de son activité. L'intégrité et la confiance mutuelle sont au cœur de tout ce que nous entreprenons et nous incitent à conduire nos activités de manière responsable, transparente et éthique.

Ainsi, ces règles d'éthique des affaires et ces engagements de respect des lois et réglementations constituent le cadre pérenne dans lequel je souhaite continuer à inscrire le développement de notre groupe. Cette démarche s'adosse tout naturellement aux 5 valeurs qui sont les nôtres : L'intégrité, l'engagement, le respect des Hommes, l'ouverture d'esprit et la recherche d'amélioration.

Pour permettre à chacun d'appliquer sereinement ces règles d'éthique dans son activité professionnelle quotidienne, plusieurs actions concrètes ont d'ores et déjà été mises en place. VYGON a, tout d'abord, instauré en France une véritable démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale. Par ailleurs, la présente Charte Ethique comprend divers volets et notamment un volet dédié à la prévention et à la lutte contre la corruption ainsi qu'un volet relatif à la protection des données personnelles. Sur ces différents sujets, des chartes et codes ont été rédigés ; des modules de formation sont déployés ou sont en cours de déploiement dans l'ensemble du Groupe.

Par ailleurs, une structure d'alerte interne a été mise en place.

J'ai confiance dans l'engagement de chacun à faire connaître et respecter cette Charte Ethique ; Celle-ci constitue un pilier de la responsabilité sociale de notre groupe.

Elle contribue positivement à notre exemplarité et à notre capacité à valoriser la vie.

Ludovic RICHARD VITTON



Préambule

- Cette Charte a été rédigée afin d'afficher les valeurs et les engagements éthiques de VYGON. Ces règles de conduite sont issues des lois, règlements, conventions, accords collectifs et règlements intérieurs que chacun se doit de respecter.
- Cette Charte s'applique à l'ensemble des collaborateurs de VYGON, partout où le Groupe est présent, ainsi qu'à toutes ses parties prenantes afin de permettre d'instaurer et de maintenir la confiance dans le cadre de leurs relations professionnelles. Cette Charte peut-être complétée par des chartes ou codes locaux eux-mêmes conformes aux réglementations locales.
- Chacun des collaborateurs du groupe doit se sentir responsable de la mise en application de ces règles de conduite. Chaque collaborateur doit prendre conscience de ses droits et de ses devoirs; Il accepte, de manière indépendante et volontaire, de formaliser régulièrement le fait d'avoir lu et compris la Charte ainsi que ses annexes.
- VYGON a tenu à mettre en place un organe de Gouvernance dédié ; un Comité d'Éthique a ainsi été créé au sein de VYGON. Il est présidé par le directeur général, Ludovic Richard-Vitton et est composé des membres du COMEX de Vygon. Le Compliance Officer, nommé pour déployer la politique de conformité du Groupe VYGON, anime ce comité ; ce Comité d'Éthique, s'assure de la bonne application des règles d'éthique des affaires et des codes de conduites associés. Il s'engage, pour l'avenir, à faire évoluer les politiques d'éthique des affaires de manière à maintenir le niveau d'excellence de VYGON au regard des réglementations applicables.
- Un dispositif d'alerte interne a été mis en place afin de permettre à un collaborateur confronté à une violation des règles d'éthique de le signaler.
- A cet effet, une charte du lanceur d'alerte a été rédigée afin de permettre aux collaborateurs de lancer les alertes en toute connaissance de cause.
- A travers la publication de cette Charte Ethique, le Groupe VYGON réaffirme explicitement son engagement et sa volonté de garantir à ses clients et à ses parties prenantes la qualité de ses produits, à ses actionnaires la pérennité de son modèle économique et à ses partenaires commerciaux et collaborateurs la confiance dans leur environnement professionnel.



Gouvernance du Comité d’Ethique

Comité restreint

Président + DRH + Compliance Officer

Pilote : Compliance Officer

Missions: Traite les alertes et pilote les enquêtes internes

Comité d’Ethique

- Approuve les dispositifs de conformité
- Valide les chartes et codes ainsi que les communications et les formations
- Vérifie la mise en place effective du programme
- Etudie les indicateurs et en tire les conséquences

Président : Ludovic Richard-Vitton

Membres : COMEX Vygon

Animation : Compliance Officer 2x /an

Interventions ponctuelles d’interlocuteurs experts internes

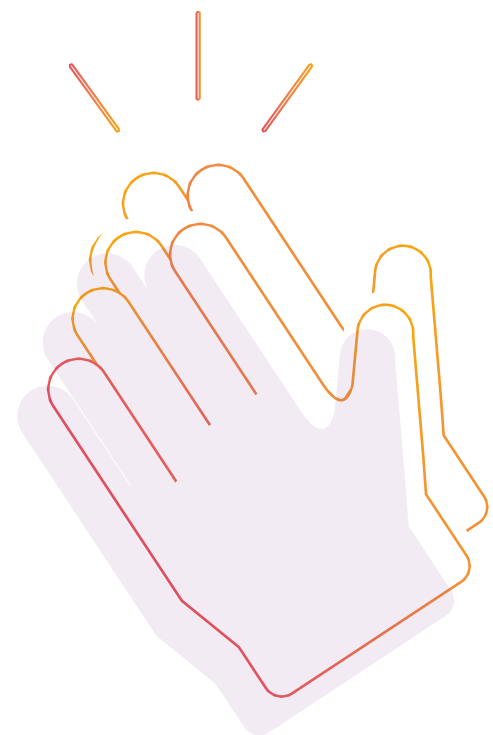
Compliance officer

- Elabore et déploie les programmes de compliance
 - Met en place les groupes de travail dédiés
 - Elabore les documentations associées
 - Propose les axes de communication et les formations
- Participe au déploiement des moyens de contrôle (audits)



Travailler en confiance

EN PLACANT LES
COLLABORATEURS
AU CENTRE DE NOTRE
ORGANISATION



- VYGON proscrit toute forme de discrimination et d'intimidation ou de harcèlement et ne tolère aucune forme de violence. VYGON propose à ses collaborateurs un environnement de travail agréable et respectueux des individus.
- VYGON mène un plan de prévention dense afin de maintenir la santé et la sécurité de ses collaborateurs ; ceux-ci s'engagent à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité qui leur sont communiquées.
- VYGON développe les talents et les compétences de ses collaborateurs en garantissant l'égalité des chances dans leur évolution professionnelle et en accompagnant le développement des collaborateurs par une politique de formation dynamique et diversifiée.
- VYGON s'inscrit dans une démarche affichée de qualité de vie au travail et confirme sa volonté d'offrir à ses employés des conditions de travail qui favorisent l'épanouissement, l'engagement et l'efficacité au travail.



Travailler en confiance

EN RESPECTANT LES
ACTIFS QUI ASSURENT
NOTRE AVENIR

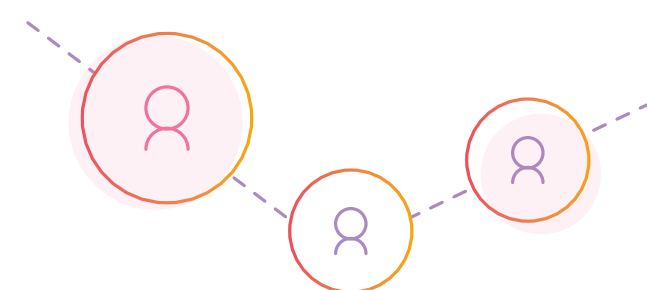


- Les collaborateurs doivent veiller à faire bon usage des outils et matériels mis à leur disposition dans le strict cadre de leur activité professionnelle.
- Les collaborateurs s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers en s'abstenant de plagier ou copier des créations protégées et de commettre des actes de contrefaçon.
- Les collaborateurs s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle de VYGON (marques, brevets, dessins et modèles, noms de domaine).
- Les collaborateurs s'engagent à protéger les informations confidentielles de VYGON auxquelles ils ont accès telles que les secrets commerciaux, les plans marketing, les données juridiques ou financières. Ils s'engagent également à protéger les informations sensibles communiquées par des tiers.
- L'image de VYGON est un actif important que chaque collaborateur doit avoir à cœur de protéger et de valoriser.



Préserver la confiance

DANS NOS
RELATIONS
PROFESSIONNELLES

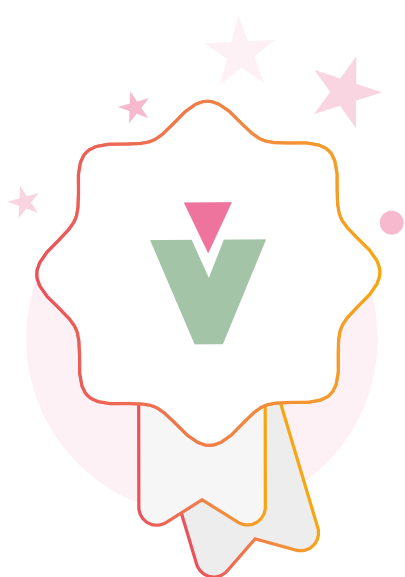


- Le groupe VYGON agit de manière éthique, loyale et professionnelle dans ses relations avec les autorités publiques, les professionnels de santé, ses partenaires et ses concurrents.
- Chaque collaborateur doit veiller à ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts dans le cadre des décisions qu'il a à prendre. Dans un tel cas, ledit collaborateur doit déclarer cet état de fait à sa hiérarchie et privilégier ainsi la transparence.
- Le Groupe VYGON a mis en place des procédures internes très strictes pour le respect des réglementations nationales et internationales concernant les liens d'intérêts avec les professionnels de santé. Chaque collaborateur qui entre en relation avec un professionnel de santé a le devoir de connaître et de respecter la réglementation et d'appliquer les procédures existant au sein du Groupe. VYGON a rédigé les procédures et un guide pratique pour permettre aux collaborateurs de se conformer strictement à la Loi. Par ailleurs, des formations sont dispensées auprès des collaborateurs concernés.
- La lutte contre la corruption est au cœur du positionnement d'intégrité et de transparence que défend le Groupe VYGON.
- A ce titre et dans le respect des lois applicables, le Groupe VYGON a mis en place une cellule dédiée qui s'attache au déploiement du programme de lutte anti-corruption. De nombreuses actions sont menées ; elles figurent dans le code de conduite anti-corruption du Groupe. Chaque collaborateur s'engage à le respecter strictement.



Instaurer et entretenir la confiance

LA QUALITÉ EST AU
CŒUR DE NOTRE CULTURE
D'ENTREPRISE



- Afin de susciter et d'entretenir la confiance de nos utilisateurs et des patients, nous plaçons en toute première priorité la sécurité et la qualité de nos produits.
- VYGON intègre au quotidien et à tous les niveaux de l'entreprise une exigence qualité pour que les produits commercialisés dans le monde soient irréprochables. Les produits VYGON s'adaptent sans cesse aux évolutions des exigences réglementaires. Ainsi, à toutes les étapes de la conception, du développement, de la production et de la commercialisation de nos produits, nous nous engageons à respecter les lois et réglementations, ainsi que les plus hautes normes applicables en terme de recherche, de développement, de fabrication, de qualité, de traçabilité et de sécurité.
- Des méthodes scientifiques et innovantes sont mises en œuvre par nos équipes de développement et tous les collaborateurs dans toutes les entités du Groupe sont tenus de mettre en œuvre les mesures de qualité optimales.
- Le groupe VYGON veille à informer toutes ses parties prenantes de manière claire et transparente dans le cadre d'une communication responsable afin de continuer à élaborer des dispositifs de qualité sécurisés et de fournir des prestations toutes aussi performantes pour ses clients, tout en gardant à l'esprit le bien-être des patients.
- Le Groupe VYGON respecte les exigences environnementales en vigueur et réalise une veille réglementaire des exigences environnementales applicables afin de suivre rigoureusement les évolutions et s'y conformer. VYGON a instauré une véritable démarche RSE qui s'inscrit dans un équilibre durable prenant en compte la dimension sociale et environnementale de chacune de ses actions. VYGON et SIPV sont certifiés ISO 14001. Le rapport RSE est disponible sur le site institutionnel de VYGON.
- Le Groupe prend les actions nécessaires pour s'inscrire dans la réglementation CSRD. Un rapport de durabilité sera produit en 2026.
Le Groupe, le management, et les collaborateurs s'inscrivent dans une démarche engageante et responsable dans leurs relations de travail. Une charte relationnelle formalise ces engagements.



Préserver la confiance

DANS NOS
RELATIONS
PROFESSIONNELLES

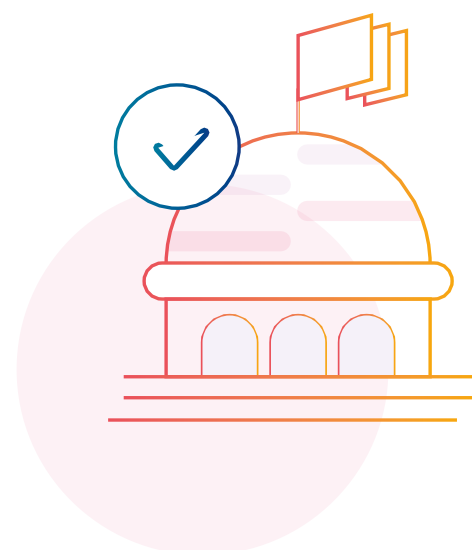


- Le Groupe VYGON responsabilise ses collaborateurs en leur demandant de respecter les engagements contenus dans cette Charte Ethique.
- Chaque collaborateur a conscience que le non respect de cette Charte peut entraîner des sanctions disciplinaires et/ou civiles et/ou pénales.
- Tout collaborateur confronté ou témoin d'une situation qu'il considère comme étant de nature à violer les dispositions de la Charte peut le signaler en cliquant sur le lien suivant : alertcompliance@vygon.com
- Le collaborateur devra auparavant prendre connaissance des dispositions de la Charte du lanceur d'alerte. Cette Charte précise notamment que :
 - Le collaborateur doit tout d'abord privilégier la communication avec sa hiérarchie.
 - Le signalement doit être fait en cas de conviction ou d'une forte suspicion de l'existence d'une violation et ce, en toute bonne foi et sans intention de nuire.
 - Les signalements, non anonymes, seront traités de manière totalement confidentielle par un comité restreint. Ce comité est chargé d'instruire le cas d'alerte dans une durée déterminée.
 - Le lanceur d'alerte de bonne foi ne subira aucune sanction ou mesure de représailles.
 - Le Groupe VYGON s'engage à prendre toutes mesures disciplinaires et/ou à introduire les actions judiciaires nécessaires à la protection de ses intérêts et de celle de ses collaborateurs.



Instaurer et entretenir la confiance

PAR LE RESPECT DES RÈGLES
DE LIBRE CONCURRENCE



- VYGON est convaincu qu'il doit faire face à la concurrence en commercialisant des produits performants et d'excellente qualité dans le respect des législations nationales et internationales tout en rejetant les pratiques déloyales ou illégales contraires à la libre concurrence.
- VYGON s'engage à respecter les législations douanières applicables ainsi qu'à se soumettre aux restrictions économiques et financières applicables dans certains pays.
- VYGON s'engage à ne pas enfreindre les lois relatives au droit de la concurrence et veille à respecter ses concurrents en les traitant de manière loyale.
- Ainsi, les collaborateurs du Groupe VYGON s'interdisent de :
 - S'entendre avec les concurrents (répartition du marché, fixation des prix)
 - Pratiquer une discrimination au niveau des prix sur des marchés similaires
 - Mettre sur liste noire un fournisseur ou un client
 - Pratiquer le dénigrement, échanger des informations commerciale confidentielles en dehors d'un cadre contractuel sécurisé...



Préserver la confiance

EN ASSURANT LA
PROTECTION DES
DONNÉES
PERSONNELLES



- Le Groupe VYGON et ses parties prenantes sont tenus de respecter les lois applicables en matière de protection des données personnelles.
- Une donnée personnelle (ou donnée à caractère personnel) est une information qui permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement.
- Ces informations personnelles peuvent être celles de nos clients, patients, fournisseurs, partenaires, distributeurs et bien sûr des collaborateurs du groupe.
- La loi sur la protection des données personnelles formalisée dans le Règlement Général sur la Protection des Données de l'Union européenne (RGPD) est le nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel.
- Afin de s'assurer que tous les collaborateurs du groupe respectent les lois et réglementations applicables, le Groupe VYGON a recruté un délégué à la protection des données personnelles qui rédige les procédures et chartes nécessaires.
- Les collaborateurs doivent se référer à la documentation qui leur est communiquée.

